

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales



**Le 13 mai 2021**

### TABLE DES MATIÈRES

#### PERSONNEL INFIRMIER

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. Melanson

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### DROITS DE COUPE

L'hon. M. Holland

M. Melanson

L'hon. M. Holland

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Holland

L'hon. M. Holland

### SANTÉ MENTALE

M. D'Amours

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. D'Amours

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

### LOYERS

M. K. Arseneau

L'hon. Mary Wilson

M. K. Arseneau

L'hon. Mary Wilson

M. Austin

L'hon. M. Steeves

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

[Traduction]

### PERSONNEL INFIRMIER

[Original]

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je pense que, ce matin, c'est de mise que nous posions la question au premier ministre. Finalement, il a bien voulu accepter d'écouter les conseils de l'opposition officielle et de rencontrer la présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick hier. Il semblerait que le premier ministre et sa ministre de la Santé ont eu une rencontre avec ce groupe. Le premier ministre, qui est responsable de ce gouvernement et qui guide de façon continue les négociations de conventions collectives, pourrait-il nous expliquer, ce matin, ce qui a été discuté à la réunion? Qu'a-t-il compris suite à cette discussion?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Monsieur le président, la ministre et moi avons bien sûr reçu samedi l'invitation du syndicat qui représente le personnel infirmier, l'invitation de Paula Doucet. Je sais que les députés du côté de l'opposition aimeraient peut-être dire que l'invitation a été faite à leur demande, mais je pense que nous convenons tous qu'il fallait agir d'urgence, comme l'a indiqué la présidente du syndicat. Nous étions certainement de cet avis, et la discussion s'est très bien passée.

Ce que j'aimerais souligner, je suppose, c'est une chose que j'ai dite à maintes reprises ici à l'Assemblée législative. M<sup>me</sup> Doucet est consciente des défis qui se posent à nous et elle sait que nous devons trouver de nouvelles façons d'assurer la prestation de services de santé. L'innovation qu'elle propose et, concrètement, le fait de se pencher sur des préoccupations possiblement récurrentes qui persistent depuis longtemps... Une certaine résistance à la Chambre — peu importe le parti au pouvoir — avait peut-être alimenté la stagnation. Aucun changement ne s'opérait. Je me réjouis des idées présentées par la présidente du syndicat et des changements à venir. Ce que je demanderais, c'est que mes collègues l'écoutent également pendant que nous procéderons à la mise en oeuvre de changements concrets en matière de soins de santé.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre a en fait soulevé certaines des questions qu'il aimerait voir progresser dans l'avenir. Ce qui m'importe, ce qui importe au personnel infirmier et ce qui importe aux gens du Nouveau-Brunswick, ce n'est pas ce qui vous importe ni ce que vous voulez faire.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Voici ce que nous voulons savoir. Lors de la discussion, hier, avez-vous clairement compris l'urgence et la crise que nous connaissons dans la province relativement aux soins infirmiers? Avez-vous compris que les conditions dans lesquelles le personnel infirmier travaille au quotidien sont intenables? Des mesures doivent être prises maintenant, bien franchement, pour arrêter l'hémorragie.

Le premier ministre veut parler de la situation à long terme. Le problème est immédiat. Vous êtes le premier ministre. Ayez l'obligeance de nous dire ce que vous avez compris de la crise que connaît le personnel infirmier.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce qui est vraiment intéressant concernant la discussion d'hier, c'est que la présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers a dit : Vous savez, je présente depuis 15 à 20 ans de telles idées relativement à ce qui doit changer au sein du système, car nous avons prévu la situation. Nous avons prévu l'évolution de la situation, car le tout est concret.

Donc, oui, comme nous l'avons vu, notamment à l'hôpital Dumont au cours de la fin de semaine, des défis immédiats se posent. Cela ne fait aucun doute. D'autres défis se poseront. Certainement, pour promouvoir la discussion sur le sujet... La directrice générale de Vitalité est, elle aussi, d'avis que nous devons envisager de meilleures façons pour nos deux réseaux de travailler ensemble — non pas de faire double emploi ni de débattre de qui ira où et à quel moment, mais de fournir des services complémentaires et d'assurer un équilibre au sein de notre système de santé afin que tout un chacun obtienne de meilleurs résultats. Voilà le défi qui se pose à nous. Voilà la situation au Nouveau-Brunswick.

Oui, nous avons des préoccupations sur lesquelles nous devons nous pencher de façon imminente, mais elles ne datent pas d'hier. Elles sont soulevées depuis des générations, et la présidente du syndicat l'a très clairement indiqué. Ce sont des questions de longue date.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le premier ministre.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Savez-vous quoi, Monsieur le président? Quand vous écoutez le premier ministre encore aujourd'hui, il dit la même chose depuis... C'est comme s'il avait des notes.

Nous savons qu'il y a un problème ici. La question est la suivante : Qu'avez-vous compris de la réunion tenue hier, et quelles mesures concrètes allez-vous prendre à cet égard maintenant?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Mon premier ministre peut être accusé de bien des choses, mais de créer un sentiment d'urgence...



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. À l'ordre.

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Toutefois, on ne peut accuser le premier ministre de ne pas créer un sentiment d'urgence à un moment où c'est nécessaire.

Vous savez, Monsieur le président, la réunion tenue hier a été très rafraîchissante. Les gens d'en face veulent que nous entrions dans les petits détails, car ils ne supportent pas que le gouvernement ait fait preuve de diligence raisonnable et ait eu une conversation responsable. Nous aurons également une autre conversation dans quelques jours, à savoir mardi, car nous savons que nous ne pouvons pas dicter la marche à suivre. Il faut que nos partenaires des RRS participent à la conversation afin de favoriser l'établissement de plans d'urgence pendant que nous gérons la pénurie de personnel infirmier. Merci, Monsieur le président.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, la raison pour laquelle la réunion a eu lieu hier et pour laquelle il y en aura une autre dans une semaine, c'est que l'opposition officielle exerce des pressions — exerce des pressions — et présente des arguments relativement à la nécessité pour le premier ministre de rencontrer le Syndicat des infirmières et infirmiers afin de trouver des solutions. La ministre a parlé de la création d'un sentiment d'urgence. Non, non, l'urgence est immédiate. Nous ne créons pas un sentiment d'urgence. Nous savons qu'il y a urgence, maintenant.

Monsieur le premier ministre, vous êtes le chef du gouvernement actuel. Vous étiez présent lors de la réunion. Indiquez-moi trois mesures que vous prendrez — trois mesures que vous prendrez —, en fonction de la réunion d'hier, pour résoudre le problème.

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Savez-vous quoi, Monsieur le président? Hier, j'ai présenté un plan sur les soins en cas de crise — un plan dont l'établissement aurait nécessité des mois, voire des années, pour des gouvernements précédents —, et nous y sommes arrivés en environ neuf semaines. J'ai donné une entrevue ce matin, et on m'a demandé combien de temps nécessiterait la mise en oeuvre du plan. J'ai répondu que nous devons y procéder immédiatement parce que nous devons savoir que nous pouvons y arriver cet été.

Il ne nous faut pas des mois ni des années, comme c'était parfois le cas dans le passé. Je me souviens que l'ancien gouvernement libéral me disait qu'il lui faudrait des jours et des semaines pour prendre une mesure quelconque, pas des mois ni des années. Eh bien, devinez quoi! Rien n'a été accompli. Savez-vous quoi, Monsieur le président? Nous acceptons le défi de prendre des mesures précises et de déployer des efforts pour obtenir des résultats et résoudre des problèmes. La tâche sera menée à bien.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je pense que c'est clair que le gouvernement n'est pas capable de cerner trois initiatives qu'il mettra en œuvre pour remédier à la pénurie de personnel infirmier. Le premier ministre, qui était présent à la réunion, ne veut rien révéler ou il n'a probablement aucune idée de ce qui doit être fait. Ce n'est même pas encore clair s'il comprend la situation.

Je vais poser une question au premier ministre. C'est clair que nous avons une pénurie de personnel infirmier au Nouveau-Brunswick. Plus de 100 postes différents sont vacants et sont nécessaires simplement pour maintenir les services que nous avons. Nous sommes aux prises avec un défi : Les diplômés d'établissements francophones ne sont pas en mesure de passer l'examen NCLEX-RN. Le premier ministre peut-il nous faire une mise à jour et nous dire où en est ce dossier? Ces personnes pourront-elles passer un examen dans la langue de leur choix, soit le français?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je veux revenir à un élément précis que le chef de l'opposition a mentionné. Je tiens à parler d'un élément en particulier dont il a été question à la réunion. D'autres éléments découleront de la réunion prévue pour la semaine prochaine, que ce soit mardi ou mercredi.

Or, dans ce cas-ci, l'une des questions, qui a été posée avec beaucoup de passion, portait notamment sur un problème à Moncton. Le niveau de service que peuvent fournir l'hôpital Dumont et la City Hospital pose problème. C'est parce qu'il y a une pénurie de personnel infirmier. Il a été demandé, avec passion, que les deux hôpitaux travaillent ensemble afin de s'accommoder l'un l'autre et de fournir les services nécessaires pour assurer les soins de santé, tout en veillant à ce que les infirmières et infirmiers puissent avoir l'occasion de ne pas travailler des heures prolongées ni des quarts de travail prolongés afin de pouvoir se reposer, se détendre, envisager l'été et voir des horaires raisonnables.

Monsieur le président, savez-vous ce qu'il faudra pour y arriver? Il faudra que nous, dans cet édifice, travaillions ensemble.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, en écoutant le premier ministre, nous savons maintenant quels seront les effets de la réforme de la santé. Le premier ministre réduira et éliminera des services, mais il ne remédiera pas à la pénurie de personnel infirmier ni à la pénurie qui touche les ressources humaines dont nous avons besoin dans le système.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### DROITS DE COUPE

Je veux passer à un autre sujet. Monsieur le premier ministre, nous savons que les prix du bois d'oeuvre montent en flèche mais que les gens du Nouveau-Brunswick n'en tirent aucun profit. En fait, la situation leur coûte de l'argent. Elle leur coûte beaucoup d'argent. Nous savons effectivement que de grosses entreprises et l'industrie profitent grandement de la situation, et c'est bien. Il n'y a rien de mal à faire de l'argent dans le secteur privé. Néanmoins, Monsieur le premier ministre, voici ce que je veux vous demander : En tant que chef du gouvernement actuel, que pensez-vous faire pour changer la situation afin que les gens du Nouveau-Brunswick, qui sont actionnaires et propriétaires de la ressource en question, puissent tirer profit de l'augmentation massive des prix du bois d'oeuvre?

**L'hon. M. Holland** (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, le chef de l'opposition a posé une question qui fait suite à une déclaration du député de Victoria-La-Vallée. Je prenais des notes lorsque le député de Victoria-La-Vallée parlait, mais j'ai dû arrêter quand il a commencé à parler du prix désespérément bas du bois provenant des terres de la Couronne. À ce moment-là, je me suis dit qu'il ne faisait que des manoeuvres politiques.

Parlons des droits de coupe perçus ailleurs sur le bois provenant des terres de la Couronne. Nous l'avons déjà fait. Parlons du fait que l'Ontario a récemment augmenté ses droits de coupe sur les terres de la Couronne. Savez-vous à quel taux les droits de coup ont été fixés? Au niveau de ceux du Nouveau-Brunswick. L'Ontario a augmenté ses droits de coupe pour les fixer au taux de ceux du Nouveau-Brunswick, car nous sommes un chef de file fort, stable et fiable à l'échelle du pays en matière de droits de coupe.

Il reste que, compte tenu d'un tel exemple, nous devons faire très attention de ne pas suivre le prix des produits de base et refiler encore plus le coût aux consommateurs ou d'ils ont parfois plus d'un seul, selon entrer en concurrence avec les propriétaires de terrains boisés privés. Je vais vous dire une chose : si nous prenions des mesures qui nuisaient à l'économie, je n'en serais pas très satisfait.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je tiens vraiment à entendre ce que le premier ministre a à dire à cet égard, car je ne sais pas qui exerce des pressions sur lui. Je sais toutefois une chose, c'est que le premier ministre est censé travailler dans l'intérêt de tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Dans la situation actuelle, le prix du bois d'oeuvre pour certains produits a augmenté d'environ 300 %, je dis bien 300 %. Les conditions du marché s'ajusteront, et nous en sommes conscients. Toutefois, parce que les prix sont si élevés à l'heure actuelle, les droits de coupe, les redevances, peuvent être rajustés en fonction des conditions du marché. Si le

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

prix du bois d'oeuvre est élevé, les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient davantage. Si le prix du bois d'oeuvre est bas, l'industrie pourrait en tirer certains avantages, car elle connaît peut-être des difficultés. Que compte faire le premier ministre au sujet des droits de coupe, des redevances sur le bois d'oeuvre de résineux provenant des terres de la Couronne, afin que les propriétaires néo-brunswickois de cette partie de nos ressources puissent alors en bénéficier?

**L'hon. M. Holland** (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je dois me dépêcher. J'aurais voulu disposer de beaucoup plus que d'une minute pour parler des propos du député d'en face et analyser les idées fausses qu'elles contiennent. Vous savez, durant son intervention, le député a dit que le marché s'ajusterait, ce qui est, bien sûr, ce que nous avons observé. Nous en avons été témoins en 2008 et 2009 lorsque le monde a connu une crise économique comme nous n'en avons jamais vu. Par conséquent, à ce moment-là, un mécanisme s'est mis en branle qui tenait compte de certains éléments de la situation.

J'ai dit que le fait d'examiner et d'ajuster les taux des redevances ne nous posait aucun problème, mais nous ne le ferons pas sans réfléchir. Le député d'en face parle d'un scénario idéaliste, mais j'ai une chose à vous dire : Si vous nous mettez dans une situation où nous suivrons le prix du produit de base et que, tout à coup, le bois des terres de la Couronne coûte 10 \$, 12 \$ ou 15 \$ moins cher le mètre cube que le bois provenant des terrains privés, je veux que le chef de l'opposition s'engage à se présenter dans une salle devant les propriétaires de terrains boisés privés et à leur dire que son initiative nous met maintenant directement en concurrence avec eux. Voulez-vous m'accompagner dans cette salle? J'obligerai le chef de l'opposition à faire face à...

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre et le gouvernement actuel ne travaillent pas dans l'intérêt de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Il est certain que les conditions du marché s'ajusteront. Toutefois, en attendant, le gouvernement dit que nous examinerons la situation sur une plus longue période, lorsque les conditions du marché se seront ajustées et que les gens du Nouveau-Brunswick n'en auront tiré aucun profit.

La façon de procéder, c'est de trouver un mécanisme qui permettra d'ajuster les droits de coupes en fonction de la valeur marchande. Il s'agit d'un système équitable. Or, c'est le Cabinet qui prend la décision. Savez-vous qui est à la tête du Cabinet? Le premier ministre du Nouveau-Brunswick. C'est le Cabinet qui prend les décisions sur les droits de coupe. Avant qu'il ne soit trop tard, pourquoi n'examinez-vous pas la possibilité d'avoir une formule permettant d'ajuster les droits de coupe en fonction de la valeur marchande?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le ministre passe en revue l'histoire

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

des droits de coupe. Si nous revenons aux propos tenus ici il y a quelque temps au sujet de la réduction des droits de coupe en 2008 et en 2009, nous savons que nous avons eu une récession. Nous savons que trois ou quatre usines et un certain nombre de scieries ont fermé leurs portes dans la province parce que les prix étaient tellement bas et l'industrie s'est effondrée. Or, Monsieur le président, si vous compariez nos droits de coupe actuels à ceux des 10 dernières années, vous diriez : Un instant.

La proposition du chef de l'opposition vous aurait permis de réduire les droits de coupe au cours des huit dernières années. Vous auriez réduit considérablement les droits de coupe puisque les usines arrivaient à peine à survivre. Elles voulaient de l'aide. Elles voulaient de l'aide. Les prix ou tarifs élevés du bois d'oeuvre imposés aux États-Unis leur causaient beaucoup de tracas. Nous avons réussi à réduire ces tarifs de moitié, mais nous voulons les faire disparaître.

Monsieur le président, tous les facteurs en question auraient entraîné une réduction considérable des droits de coupe. En ce moment, nous observons une anomalie passagère. Il s'agit d'une anomalie passagère où nos droits de coupe sont demeurés stables malgré les prix élevés. De plus, la moyenne montrerait qu'il est logique d'adopter une approche à long terme et de protéger les propriétaires de terrains boisés privés et les terres de la Couronne, Monsieur le président.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Si le premier ministre croit ce qu'il vient de dire, qu'il agisse alors en conséquence. Si vous pensez que nous aurions dû réduire les droits de coupe, bon, c'est votre opinion — c'est votre opinion. Ajustez les droits de coupe quand le marché est en hausse et que le prix est élevé.

Hamir Patel, de Marchés mondiaux CIBC, dit qu'il semble y avoir un propriétaire dans la province qui ne veut pas percevoir les loyers qui lui sont dus. Il s'agit là d'une condition du marché. Vous pouvez l'ajuster.

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous pouvez mettre en place une formule qui permettrait d'ajuster les droits de coupe aux conditions du marché. En période de prospérité, tout le monde en tire profit, et il faut partager les richesses. Dans les périodes difficiles, on s'adapte aux circonstances. Il s'agit d'une formule plus équitable. C'est ce que vous venez de dire. Pourquoi n'avez-vous pas simplement fait ainsi? Pourquoi ne le faites-vous pas pour tous les gens du Nouveau-Brunswick pour qu'ils puissent tirer profit de leur bois?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Holland** (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je dirais au député d'en face que nous percevons avec joie chaque année le loyer à hauteur de 75 millions de dollars au sein d'un ministère dont le budget se chiffre à 100 millions. Il ne serait exact d'affirmer que nous laissons de l'argent sur la table que si nous suivions le modèle d'établissement des prix que suggère le chef de l'opposition.

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

**L'hon. M. Holland** (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : L'établissement des droits de coupe en fonction du prix du produit de base fonctionne à merveille quand les prix sont élevés, mais faites attention. Vous avez dit à quel point l'industrie était cupide et dévalorisante. Pensez-vous un seul instant que, si les droits de coupe augmentaient considérablement, ils ne seraient pas refileés aux consommateurs? Cela, c'est s'occuper de la province et des gens du Nouveau-Brunswick. Or, lorsque les prix chutent, que nous commençons à suivre le prix du produit et que nous faisons concurrence aux propriétaires de terrains boisés privés, pensez-vous que c'est un jour heureux lorsqu'il faut que j'aille dire aux gens du secteur des terrains boisés privés que nous sommes maintenant en concurrence directe avec eux puisque nous offrons des prix plus bas à l'industrie? Voilà qui entrave le travail que nous avons fait — le travail historique et sans précédent que nous avons accompli — pour réglementer cette industrie, Monsieur le président.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

## SANTÉ MENTALE

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le 23 février, la ministre de la Santé a annoncé le plan d'action pour la santé mentale. Elle a aussi annoncé que le plan serait axé sur 12 initiatives. Le 12 mai, la ministre a ajouté 21 recommandations à l'appui du plan, dont certaines ressemblent drôlement à celles déjà annoncées le 23 février. Il a fallu qu'un incident tragique survienne avant que la ministre ne demande aux régies de la santé de lui présenter d'autres recommandations. De toute évidence, la ministre n'avait pas consulté les régies de la santé avant de déposer le plan d'action. La ministre expliquerait-elle pourquoi les responsables des services de première ligne n'ont pas été consultés avant la publication du plan?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Ma foi, Monsieur le président, l'opposition fait de nombreuses suppositions. Il a fallu beaucoup de temps pour



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

préparer le plan quinquennal intitulé Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale, et nous avons consulté tout le monde au sujet des services qui étaient nécessaires. Monsieur le président, les RRS ont participé à nos tables rondes en novembre 2019 et en janvier 2020, et elles ont eu leur mot à dire.

La stratégie en matière de santé mentale et de traitement des dépendances est bonne. Pardon, j'allais dire un autre mot. Le fait est que nous sommes fiers d'avoir déposé le plan. Néanmoins, la situation nous a montré que la prestation de soins en cas de crise nécessitait une intervention plus rapide ; nous avons donc agi en ce sens. Nous avons collaboré de manière très réfléchie et méthodique, et nous avons trouvé de l'aide pour renforcer le plan et améliorer les soins en cas de crise.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : La ministre n'a clairement aucune réponse à donner par rapport à ce que j'ai mentionné.

La semaine dernière, le défenseur des enfants et de la jeunesse est venu nous annoncer que seulement 83 % des jeunes de 12 à 17 ans dans notre province avaient un médecin de famille en 2019. Nous comprenons que l'accès à un professionnel de la santé primaire est la porte d'entrée pour les soins de santé.

Maintenant que nous savons combien d'enfants n'ont pas de médecin de famille et que nous savons aussi qu'un professionnel de la santé primaire est la porte d'entrée, la ministre peut-elle expliquer pourquoi elle n'a pas jugé bon de s'assurer que tous les enfants peuvent avoir accès à un médecin? Cela aurait aussi pu être la 22<sup>e</sup> recommandation sur la liste qu'elle a présentée hier. Devons-nous encore attendre une tragédie avant qu'agisse ce gouvernement?

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je crois avoir fait une déclaration très publique il n'y a pas si longtemps en disant que nous voulions que chaque personne du Nouveau-Brunswick ait accès à un fournisseur de soins de santé primaires dans l'espace de six mois. Aucun aspect de notre travail ne s'est fait de façon isolée. C'est ce qui fait la beauté d'une telle collaboration. Non seulement nous avons inclus les RRS, mais nous avons également inclus les parties prenantes des collectivités et discuté avec des gens qui ont une certaine expérience. Nous avons cherché à être exhaustifs, et je crois que nous avons présenté un sacré bon plan qui peut être mis en oeuvre dès maintenant, un plan qui confère de l'autonomie aux RRS, habilite les ressources des collectivités et habilite le ministère de la Santé à travailler avec les responsables de la santé mentale pour aller de l'avant. Nous n'avons pas attendu, Monsieur le président. Nous

## Questions orales

n'avons pas cessé de travailler. Nous avons poursuivi nos efforts, et nous sommes déterminés à habilitier les personnes qui peuvent mettre en oeuvre un tel plan. Pour ce faire, elles doivent avoir l'expertise clinique. Les soins tenant compte des traumatismes seront prédominants dans la prestation.

### LOYERS

**M. K. Arseneau** (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, une enquête récente de la CBC en Nouvelle-Écosse a révélé que des locataires de Halifax ont parfois du mal à savoir qui est propriétaire de l'immeuble où ils habitent. Dans un cas, les registres des biens ont très peu de détails, et le propriétaire de l'immeuble est 9741631 Canada Inc. Il s'avère que ladite société à dénomination numérique est une création de l'organe chargé de la gestion du fonds de retraite de TELUS Corporation, qui possède plus de 45 immeubles d'habitation en Nouvelle-Écosse, principalement dans la région de Halifax. L'enquête a permis de déterminer qu'il s'agit, en résumé, d'un instrument de placement. Chaque appartement permet de générer une modeste source de revenus qui aide à payer la retraite des employés de la deuxième entreprise de télécommunications en importance du pays.

La compagnie qui gère les immeubles en question s'occupe également de six immeubles au Nouveau-Brunswick. Ma question s'adresse à la ministre de Services Nouveau-Brunswick, qui est responsable du registre corporatif et de l'application de la *Loi sur la location de locaux d'habitation*. *L'Examen de la situation du logement locatif au Nouveau-Brunswick* comprenait-il une enquête sur la propriété hors province des immeubles d'habitation et sur son incidence sur les locataires?

**L'hon. Mary Wilson** (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie de la question, Monsieur le président. Je tiens à souligner que c'est probablement la troisième fois que le député d'en face soulève la question, laquelle est très importante. Je peux lui assurer, ainsi qu'à tous les autres parlementaires, que notre premier ministre, notre ministre des Finances et Services Nouveau-Brunswick travaillent ensemble dans un esprit de collaboration pour faire en sorte que la question de propriété à titre de bénéficiaire soit réglée.

Des modifications sont en cours pour faire en sorte que les propriétaires de sociétés fermées constituées en corporation soient connus. Les corporations devront tenir un registre des particuliers qui y exercent un contrôle important. Les renseignements les concernant seront mis à la disposition des autorités chargées de l'application de la loi et de l'administration fiscale, entre autres. Les modifications permettront au gouvernement provincial de s'aligner sur les changements qui ont été apportés à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en 2019. Notre premier ministre s'est engagé à faire appliquer les changements en question, et je peux vous garantir que cela sera fait. Merci, Monsieur le président.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M. K. Arseneau** (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président. J'ajouterais que le sous-ministre a également dit que le registre devrait être gratuit et accessible à tous. Une façon de résoudre le problème serait d'avoir au Nouveau-Brunswick un registre de la propriété effective afin que les citoyens puissent facilement voir à qui appartiennent les compagnies privées. Encore aujourd'hui, la ministre affirme qu'un tel registre sera disponible.

Le gouvernement dit depuis quelques années qu'un projet de loi sera présenté. En 2021, le gouvernement a présenté 27 projets de loi qu'il tentera de faire adopter au cours du prochain mois. À ma grande déception, un tel projet de loi n'en fait pas partie. Ma question à la ministre de Services Nouveau-Brunswick est simple. Des modifications seront-elles apportées à la *Loi sur les corporations commerciales* avant l'ajournement des travaux de la Chambre pour la pause estivale le mois prochain? Si ce n'est pas le cas, qui la ministre protège-t-elle?

**L'hon. Mary Wilson** (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie de la question, Monsieur le président. Encore une fois, des modifications sont en cours d'élaboration afin que nous sachions à qui appartiennent les sociétés fermées constituées en corporation.

Je vais le répéter : Notre premier ministre est déterminé à résoudre le problème. Nous sommes à la Chambre pour défendre les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick, et nous ferons en sorte que le problème soit résolu. Nous continuerons à le répéter. Je suis sûre que la même question nous sera posée une autre fois la semaine prochaine, et je serai là pour y apporter une réponse. Merci.

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, la récente publication du rapport intitulé *Examen de la situation du logement locatif* a permis d'exposer la plupart des problèmes entourant la crise du logement au Nouveau-Brunswick, mais il apporte très peu de solutions concrètes et tangibles par rapport au problème. Il est également décevant de constater que l'un des principaux obstacles pour répondre à la demande de logements au Nouveau-Brunswick est la double imposition. Pourtant, ce problème principal n'a été qu'à peine mentionné dans le rapport. Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre peut-il me dire pourquoi le problème clé de la double imposition n'a fait l'objet que de trois brèves lignes dans un rapport de 42 pages? Le ministre croit-il que la double imposition constitue toujours un obstacle à la satisfaction de la demande de logements au Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Steeves** (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Merci de la question. En fait, lors de l'examen de la

## Questions orales

situation des loyers, nous avons constaté que l'on ne mentionnait pas beaucoup la question de la double imposition. C'était surprenant, car je m'y attendais, moi aussi. Le report de la modification visant la double imposition s'explique par le fait qu'il y aura un coût d'environ 96 millions de dollars par an. Nous ne pouvons pas nous permettre de mettre l'état des recettes à rude épreuve en ce moment. Certainement, en ce moment, dans un contexte pandémique qui touche l'état de l'économie et des recettes de notre province... La pandémie a une incidence sur tous les aspects de la vie quotidienne. La double imposition est un sujet dont j'ai parlé par le passé. J'aimerais m'y atteler, mais le moment n'est pas propice.

Je tiens également à répéter que nous n'avons pas reçu beaucoup d'observations au sujet de la double imposition de la part des propriétaires.

[Original]

**M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Tout d'abord, j'aimerais dire que le rapport sur la révision des loyers a été très décevant et qu'il a offert très peu de réconfort aux personnes qui luttent pour trouver un loyer abordable ou qui s'inquiètent de l'augmentation future des loyers. L'étude a duré 90 jours. Il s'agit d'une étude interne, commandée par ce gouvernement, et on a encore besoin de l'étudier. L'examen était après 90 jours. D'habitude, après l'examen, il n'y a plus d'étude.

Ma question est pour le ministre du Développement social : Pourrait-il indiquer à la Chambre combien d'unités locatives adéquates à faible coût sont actuellement disponibles dans la province, par région, et comment ce nombre de loyers se compare-t-il à la demande?

[Traduction]

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis ravi de répondre à la question. Vous savez, au Nouveau-Brunswick, le ministère du Développement social est responsable d'un peu moins de 15 000 logements, dont il subventionne le loyer ou dont il est directement propriétaire. J'étais content de présenter cette année un budget qui prévoyait en fait une hausse considérable au chapitre de l'habitation, poste budgétaire qui est passé de 98 millions l'année dernière à 117 millions de dollars. Je remercie beaucoup de leur appui tous mes collègues du Cabinet et du caucus.

Monsieur le président, le gouvernement actuel joue dans la cour des grands en matière de logement. Je peux donner comme exemple l'initiative Marée Montante, à Moncton, que le gouvernement actuel appuie à hauteur de 6 millions de dollars. Je peux donner comme exemple le City Motel ici, à Fredericton. Le gouvernement actuel a contribué pour 1,4 million de dollars au projet.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Monsieur le président, je signe chaque semaine des lettres qui portent sur la rénovation d'appartements dans la province...

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

**M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Monsieur le président, la question était très simple : Combien de logements? Je suppose que je dois utiliser des mots plus simples.

[Original]

Monsieur le président, il y a beaucoup de personnes sur la liste d'attente. Nous avons appris quelque chose de très désolant cette semaine. Le budget a été déposé en avril, mais Habitation NB n'a pas encore reçu l'argent pour l'inspection et les rénovations pour que les gens qui attendent un appartement y aient accès.

Quand le gouvernement va-t-il donner l'argent à Habitation NB? C'est bien beau de déterminer des montants, mais, s'il vous plaît, voulez-vous donner l'argent? Parce que, partout dans la province, l'argent pour Habitation NB n'a pas encore été distribué. C'est une grave erreur.

[Traduction]

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne jouons pas la comédie. Nous ne jouons pas la comédie. De ce côté-ci de la Chambre, nous faisons le travail. C'est cela, gouverner. Nous obtenons des résultats concrets.

Un autre élément que j'allais mentionner dans ma réponse à la dernière question est l'Allocation canadienne pour le logement.

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Développement social, PC) : L'Allocation canadienne pour le logement découle d'une entente entre les gouvernements fédéral et provincial qui prévoit en fait le versement direct de 98 millions de dollars aux locataires au cours des sept prochaines années. Les fonds sont versés directement aux locataires afin qu'ils puissent payer le loyer de leur appartement, payer des services de garderie ou acheter de la nourriture. Voilà qui apporte actuellement de l'aide sur le terrain. Nous ne jouons pas la comédie. Il s'agit d'obtenir des résultats.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps pour la période des questions est...

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Vous voulez prolonger la période des questions?

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : C'est fini.